

*Se faire dépister
c'est mettre toutes les
chances de son côté*

J'ai entre 45 et 74 ans.

Je participe au
**PROGRAMME
MAMMOGRAPHIE**



Plus d'informations sur:
sante.lu/mammo



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

PROGRAMME MAMMOGRAPHIE

Dépistage gratuit pour les femmes
entre 45 et 74 ans



Pourquoi participer ?

Le Programme Mammographie doit répondre à des normes de qualités nationales et européennes, cela vous garantit un niveau de qualité des résultats.

La double lecture permet de détecter 25% de cancer en plus : la mammographie est vue par deux radiologues de manière indépendante (*en cas de désaccord, une nouvelle étude du dossier est faite par deux radiologues conjointement*).

Les cancers dépistés dans le cadre du programme le sont à un stade plus précoce : le dépistage répété permet une découverte plus précoce des cancers et donc de meilleurs pronostics.

La mammographie est à 100 % prise en charge par la CNS.

Dans le cas de mammographie dite « anormale », le Programme Mammographie continue de suivre votre dossier.

Comment me faire dépister ?

- Je prends RDV pour une mammographie de dépistage du programme dans un des centres radiologiques de mon choix.
- Je remets à l'ATM le bon de prise en charge (il permet le paiement des honoraires).
- Si j'ai d'anciens clichés ou CD, je les prends avec pour les confier à l'ATM.

Et après la mammographie ?

Le résultat sera envoyé à mon médecin et à moi-même.

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires.

Dans 9 cas sur 10, il s'agit d'une anomalie bénigne et les examens ne mettent en évidence aucun cancer. Il convient toujours de s'en assurer.

Malgré toutes les précautions prises, certains cancers peuvent échapper au dépistage et peuvent apparaître même après une mammographie normale. Il est important que chaque femme reste attentive aux changements qui pourraient survenir et consulte son médecin le cas échéant.

Plus d'informations sur :
sante.lu/mammo